

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois	Un an
5	10	18
12	24	48

LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....
ÉTRANGER (Union postale).....

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX D'ÉCRITURE : 14, RUE QUATRE-CHEAPEAUX

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 8 Janvier

CANDIDATS ÉLUS DANS LA RÉUNION
DU 2 JANVIER

G. VALLIER

Sénateur sortant

EDOUARD MILLAUD

Sénateur sortant

EMILE GUYOT

Député du Rhône

MUNIER

Adjoint au maire de Lyon
Conseiller municipal

LE 8 JANVIER

Nous commencerons notre
nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

LE CANDIDAT UNIVERSEL

A qui sera M. Aynard? C'est un homme qu'on s'arrache. Il fait l'affaire de M. Thévenet, il ne déplaît point à M. Barthens. Le *Nouvelliste* le trouve fort bien. C'est un candidat qui a le don de plaire à tout le monde : un mérite rare par le temps qui court. Les programmes changent, il n'y a que le candidat qui ne change pas, on était habitué à voir le contraire.

M. Aynard avait d'abord demandé des changements, des modifications, la suppression des inamovibles; il se laisse patronner aujourd'hui par un comité qui veut qu'aucun changement, qu'aucune modification ne soient apportés à la Constitution actuelle, « qui veut que le Sénat fonctionne dans les conditions actuelles, qu'en matière d'instruction le père de famille ait toutes les facilités pour faire élever ses enfants, selon les principes qui lui semblent les plus dignes et les plus sages. » Cette phrase sent son jésuite d'une lieue. M. Aynard s'y trompe peut-être, en ce cas, il y met de la complaisance. Voilà donc le candidat que patronne M. Thévenet, de concert avec les anciens bonapartistes, de concert avec M. Mera, avec M. Rivière, avec M. Faurax, avec M. le Préfet. Le *Courrier de Lyon* fait ses réserves : un reste de pudeur qui lui vient tard; c'est une leçon pour M. Thévenet qui dans la peur du radicalisme se jette dans la réaction.

Ce choix explique les autres; il fait la lumière sur le comité improvisé pour les besoins de la cause sénatoriale, on voulait faire entrer au Sénat deux membres nouveaux : MM. Andrieux et Aynard. Mais un comité rival arrive, qui s'empare de M. Aynard et qui ne veut pas de M. Andrieux. C'est une petite manœuvre dont nous ne nous plaignons point : on la dénonce aisément. Les monarchistes ont le désir de sauver le Sénat et de perdre la République. Ils se disent républicains, ils choisissent des candidats partisans du maintien et ils colorent leur programme avec celui de M. Aynard. Mais le riche financier avait déjà peu de couleurs, à présent, il n'en a plus du tout, c'est un mélange malheureux.

Les radicaux, les hommes de bon sens, qui sont aussi des hommes de progrès, les électeurs sénatoriaux, qui

lors du premier tour de scrutin avaient voté la suppression, devaient ne point transiger et arrêter une liste conforme aux volontés exprimées par le suffrage universel. — Les divisions sont dans le camp modéré, c'est fatal. L'alliance monstrueuse d'un lapin et d'une carpe est chose impossible. Nous voyons là des républicains trompés et des royalistes qui trompent, les dupes qui vont de bonne foi comme les dupes qui intriguent, n'ont qu'un but : mettre un frein aux revendications populaires et conserver cette Bastille où les vieux partis se sont réfugiés : le Sénat.

Il faut bien garder le Sénat, en l'amendant, puisque l'on ne peut faire mieux, dit M. Gay. C'est la mauvaise parodie d'un mauvais proverbe. M. Gay qui a protesté contre le revirement de ses collègues et a montré quelque énergie dans cette seconde réunion des délégués sénatoriaux; le sait mieux que personne : un Sénat amendé est aussi dangereux qu'un Sénat monarchiste; car le dernier est fatalement condamné à mort; le second, par sa ressemblance avec la Chambre des députés, par ses quelques points de parenté avec l'Assemblée nationale, peut demeurer longtemps encore, et longtemps être le dernier obstacle à l'avènement de la République radicale.

M. Gambetta le savait, il a fait écartier la question de la révision jusqu'après les élections sénatoriales, afin de conserver sous sa main un Sénat fait à son image. Il a songé que la France dirait : le Sénat est présentable; il n'est pas trop en contradiction avec moi-même, je le garde. Mais sachant combien est terrible la dualité des pouvoirs, ayant vu tomber successivement les gouvernants qui l'ont adopté, la République ne supportera pas mieux un Sénat républicain qu'un Sénat monarchiste.

Le Sénat ne sera jamais que l'œuvre du plus petit nombre, et c'est au plus grand à faire la loi. On ne doit pas sortir de ce principe, il est la base de toute démocratie. En République, il n'y a qu'un maître : le peuple, et par conséquent il n'y a qu'un suffrage possible : le suffrage universel.

Georges LITTELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 4 janvier.

— Le *Rappel* croit que l'Angleterre aurait montré, relativement au traité de commerce, des exigences inattendues qu'elle aurait espéré faire accepter, grâce aux embarras que rencontre le cabinet Gambetta.

— Le *Gailliot* dit qu'en élargissant les bases électorales du Sénat, M. Gambetta sert les intérêts de ses ennemis.

— Le *Figaro* dit que M. Gambetta espère se maintenir, grâce à un système de bascule consistant à faire risette aux conservateurs, qu'il se fait assener ensuite un grand coup de massue.

— Le *Voltaire* pense que la réforme de la loi sur le recrutement est urgente; le principe du service obligatoire pour tous devra être rigoureusement appliqué, et l'avenement devra se faire à l'ancienneté par l'élection.

— La *République française* réclame que les réunions tenues au pavillon de Flore prouvent que la réforme politique, une réforme progressive, mesurée, positive, pratique est la règle du suffrage restreint comme celle du suffrage universel et du collège sénatorial de la Seine, comme de l'immense majorité des autres collèges.

— Le *XIX^e Siècle* demande à M. Gambetta des réformes moins radicales et des fonctionnaires plus républicains.

— Le *Parlement* dit que le major Laborde, s'associant à une manifestation ouvertement dirigée contre ses chefs, restera comme un des pires scandales de notre époque.

— Il ajoute que les opportunistes utilisent la formule de la révision pour cacher le néant de leur programme politique.

— Le *Rappel* dit que la révision est le perche de sauvetage tendu à la Chambre haute en détresse; mais pour opérer ce sauvetage, il faut l'aide du pays, qui teste indifférent.

— Le *Journal des Débats* estime que le Sénat ne doit pas penser absolument comme la Chambre. Les divergences d'opinion entre ces deux grandes assemblées sont inévitables, autrement le Sénat n'aurait pas de raison d'être.

— Le *Soliel* divise les électeurs sénatoriaux en trois catégories : les illusionnés,

les intrinséants et ceux qui veulent faire table rase de tout, pour reconstituer une société nouvelle dont ils seront les maîtres.

— La *République française* est très embarrassée des progrès sérieux que fait la candidature sénatoriale du major Laborde.

Dans un piteux article qu'elle consacre à cette question, elle dit que si la candidature Laborde est motivée par les nominations de MM. Weiss et de Miribel, c'est que les programmes intrinséants sont dédaignés, et elle en conclut à la probabilité d'un échec ridicule.

— Le même journal prend sa revanche sur M. Fava, à l'occasion de la lettre dans laquelle l'évêque de Grenoble explique son dernier mandement : le journal de M. Gambetta le qualifie de « prêtre d'une tribu sauvage ».

— La *Liberté* dit que M. Gambetta serait favorable à l'idée d'un message; en tout cas, le gouvernement, aussitôt la rentrée, saisisse le Parlement de l'énoncé de son programme.

— L'*Indépendant* croit que M. Floquet a de grandes chances de succéder à M. Hérod, mais qu'il hésite à accepter la préfecture de la Seine.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Paris, 4 janvier.

On assure que M. Waldeck-Rousseau présentera, dès la rentrée des Chambres un projet de loi sur les associations.

Un de nos confrères veut bien annoncer que ce projet de loi sera conçu dans un sens très libéral.

En ce cas, nous ne voyons pas la nécessité de codifier la liberté d'association dans une grosse et lourde loi.

Puisque l'on doit réviser la Constitution, il suffit d'y introduire un petit article qui pourrait être ainsi conçu : « Le droit d'association et le droit de réunion sont garantis sur toute l'étendue du territoire de la République française ».

Nous ne demandons pas autre chose. Pardon ! Nous demanderions aux gouvernements de respecter la Constitution dans laquelle serait inséré le tout petit article précité.

INTERIEUR

Paris, 4 janvier 1882.

ÉLECTIONS DU 29 JANVIER

L'*Officiel* contient un décret fixant au 29 janvier les élections complémentaires.

Les collèges vacants sont au nombre de huit. Ce sont ceux de MM. Le Faure (Creuse), Sallard (Seine-et-Marne) et de Parrochel (Sartre), tous trois décedés, et ceux de MM. Amagat (Cantal), Codet (Haute-Vienne), abbé Dagorne et Boscher-Delangle (Côtes-du-Nord), et de la Villegontier (Ille-et-Vilaine), tous les cinq invalidés.

Quant au siège qu'occupait M. Devès, à Béziers (Hérault), qui devient vacant par suite de l'élection du ministre de l'Agriculture à Bagneres-de-Bigorre, la vacance ne peut être déclarée légalement que quand la Chambre, — seule compétente pour ce cas, aura reçu l'option de M. Devès.

LA NOUVELLE SALLE DU CORPS LÉGISLATIF

M. de Joly, architecte du Palais-Bourbon, de retour du voyage qu'il avait été chargé de faire en Allemagne pour étudier l'aménagement des palais législatifs à Berlin et à Vienne, en vue de l'installation d'une nouvelle salle des séances pour la Chambre des députés, a résumé ses observations et proposé un plan d'installation dans un rapport qui sera distribué aux députés dès la rentrée des Chambres.

NOMINATION DE M. DE RINC

Par décret du 31 décembre 1881, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, et inséré au *Journal officiel* d'aujourd'hui, M. de Rinc, ministre plénipotentiaire en disponibilité, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près S. M. le roi de Roumanie, en remplacement de M. Ducros-Aubert, mis en disponibilité.

LE MINISTRE VASABOND

M. Rouvier aurait, dit-on, trouvé un local.

Il trait d'installer avec son ministère quai d'Orsay, dans l'hôtel précédemment occupé par l'ambassade d'Espagne.

LA SUCCESSION DE M. HÉROLD

Tous les noms mis en avant pour la succession de M. Hérod à la préfecture de la Seine sont de pure fantaisie.

Le gouvernement n'est pas encore occupé de la question.

Jusqu'à ce qu'il soit pourvu à la nomination du nouveau titulaire, l'expédition des affaires restera confiée à M. Veigand, secrétaire général.

Notamment, le Baillat a couru que M. Alphonse serait nommé à ce poste.

LES SOCIÉTÉS AGRICOLES

M. Devès, ministre de l'Agriculture, présentera, au début de la prochaine session, un projet de loi sur les sociétés agricoles, sur l'enseignement agricole et sur la question du phylloxera.

LA FIÈVRE JAUNE AU SÉNÉGAL

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :
« La-bonne, 31 janvier. — Le gouvernement du Sénégal me communique ce qui suit :

« J'ai enfin la satisfaction de vous faire connaître que la fièvre jaune a complètement disparu et que toute la colonie est en libre pratique. »

« Les vents frais sont parfaitement établis et nous jouissons actuellement d'une bonne température. »

TAMPONNEMENT

Nous apprenons qu'un accident s'est produit hier matin, vers sept heures et demie, à la gare de l'Est.

Sur une des plaques tournantes, un wagon dans lequel étaient renfermés des chevaux appartenant au 40^e régiment de hussards, a été tamponné par un wagon en manœuvre.

Dans le choc, qui a été des plus violents, un hussard, nommé Alliot, a été assez gravement blessé; ses camarades lui ont aussitôt porté secours. Quant aux chevaux, ils ont tous été blessés.

Une enquête est ouverte.

MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Rien n'est décidé touchant la question du message présidentiel à la rentrée des Chambres.

LES INDUSTRIES D'ART

Aujourd'hui a eu lieu la première séance de la commission d'enquête sur les industries et les ouvriers d'art, sous la présidence de M. Antonin Frossin, ministre des beaux-arts, qui a inauguré les travaux par un discours dans lequel il a exposé le but de la commission : examiner la situation des industries et chercher le moyen de les mettre en mesure de lutter contre la concurrence étrangère.

La séance a été consacrée à la discussion de l'ordre des travaux de la prochaine séance, qui aura lieu mercredi.

LE CONGRÈS

Paris, 4 janvier 1882.

On sait qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, « le Sénat et la Chambre se réunissent chaque année le second mardi de janvier ».

La séance d'ouverture, consacrée au renouvellement du bureau, présentera, cette fois, un intérêt particulier en ce qu'elle concerne le Sénat, par suite de la réunion possible du Congrès, au cours de la session ordinaire de 1882.

Un autre article de la Constitution porte, en effet : « Lorsque les deux Chambres se réunissent en Assemblée nationale, leur bureau se compose des président, vice-présidents et secrétaires du Sénat. » Or, si les Chambres se prononcent pour la révision limitée, c'est au président du Sénat, élu mardi prochain, qu'il appartiendra d'interpréter le règlement dans toutes les questions qui pourront se présenter au cours de la révision.

Jusqu'à présent, M. Léon Say n'a pas de concurrent pour le fauteuil présidentiel au Luxembourg.

La Chambre, M. Brisson sera réélu à une grande majorité, ainsi que les deux vice-présidents, MM. Lepère et Philippoteaux. Mais il y aura lieu de choisir deux vice-présidents nouveaux pour remplacer MM. Devès et Spuller, devenus, le premier, ministre de l'Agriculture, et le second, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Une réunion plénière des députés de la gauche aura lieu lundi prochain au Palais-Bourbon, en vue d'établir une entente préalable sur les noms des candidats à ces deux vice-présidences. La lettre de convocation, signée par vingt membres de la majorité républicaine, sera publiée dans les journaux avant la fin de la semaine.

LOI DE RECRUTEMENT

Paris, 4 janvier.

Le ministre de la guerre met la dernière main à un projet de loi sur le recrutement, différent entièrement de la loi actuellement en vigueur et n'ayant avec le projet de M. Laisant que ce point semblable : réduction du service militaire à trois ans.

La combinaison au moyen de laquelle on parviendra à cette réduction est fort simple et s'effectuera sans apporter aucun trouble dans le fonctionnement de l'armée.

UN AMBASSADEUR

Paris, 4 janvier 1882.

L'*Intransigeant* publie l'entrevue suivante :

« Simples questions à propos du nouvel ambassadeur à Saint-Petersbourg :
« M. le comte de Chaudordy ne s'appellerait-il pas Chaudordy tout court ?
« M. Chanlorly, alors qu'il était secrétaire d'ambassade à Rome, n'aurait-il pas sollicité de feu Pie IX le titre de comte romain et n'aurait-il pas été élevé à la dignité de comte de Monteporeone »

(traduction littérale : comte de Monteporeone) ?

« Si la question est par trop indiscrète, mettons que nous n'avons rien dit. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Le maréchal de Molke

Berlin, 3 janvier.
Le maréchal de Molke, en vertu d'un ordre du cabinet impérial, a reçu comme second, à la direction de l'état-major général, le comte de Waldersée, chef d'état-major du 40^e corps d'armée. Ce dernier aura le titre de quartier-maître.

Les fonctions de M. de Molke étaient lourdes et pénibles. Chaque jour, plus de cent rapports sont adressés au quartier général de toutes les garnisons de l'empire. La correspondance, les moindres décisions à prendre, tout était soumis au contrôle du feld-marchal.

M. de Molke est âgé aujourd'hui de quatre-vingts ans, il a donc jugé bon d'appeler près de lui un des officiers qui ont suivi son état-major dans la campagne de 1870.

La situation de la Prusse

Berlin, 3 janvier.
L'empereur, en recevant les ministres a dit que le mécontentement de la Prusse est d'autant plus incompréhensible, qu'il suffit de jeter un regard sur l'Europe pour voir combien la situation de la Prusse est relativement bonne.

Rome et Berlin

Berlin, 4 janvier.
Contrairement aux bruits mis en circulation par divers journaux, on assure, dans les cercles les mieux renseignés, que M. Busch s'est montré impénétrable au Vatican sur les véritables projets de M. de Bismarck ou ceux que l'on considère comme probables. Personne ne lui a parlé, même de la possibilité lointaine du départ du pape pour Bulda ou ailleurs.

M. Busch a annoncé le retour prochain de M. Schlozer à Rome, sans dire si ce retour aura lieu avant ou après la convocation du Landtag. En attendant, M. Busch a traité et a résolu la question des sièges épiscopaux d'Osabruch, d'Oderborn et de Breslau.

Le gouvernement rendra leurs menues aux évêques d'Aitesheim, de Kulm, de Ermeland et leurs sièges aux évêques de Munster et de Limbourg. En revanche, les archevêques de Pesen et de Cologne donneront leur démission.

RUSSIE

L'ordre à Varsovie

Vienne, 4 janvier.
Depuis les derniers événements, la garnison de Varsovie a été considérablement augmentée.

Des patrouilles de cavalerie et d'infanterie circulent sur tous les points et protègent en particulier le quartier des juifs.

Chaque cour des maisons israélites est veillée par des sentinelles et en outre par des compagnies de 50 à 200 jeunes gens de cette religion, armés de barres de fer et de gourdins.

Malgré ces mesures d'ordre, la panique continue et les juifs riches se hâtent de déposer leurs valeurs à la Banque.

Le plus grand nombre prend la route de l'étranger.

Le Traité de commerce franco-anglais

Paris, 4 janvier.

Les avis de Londres disent que sir Charles Dilke a communiqué à lord Granville les dernières concessions françaises relativement au traité de commerce franco-anglais.

Le conseil des ministres les examinera vendredi.

Pour le service des dépêches

Allain LANDREC

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 janvier 1882.

La hausse qui a suivi avant-hier la fixation des cours de compensation a produit d'assez nombreuses réalisations, de là une certaine faiblesse du marché.

Hier la Banque ottomane s'est bien tenue. Le Turc a été ferme. La plupart des valeurs ont eu des cours d'attente.

La Banque de Lyon et de la Loire est bien attaquée.

BOURSE DE PARIS

Du 4 janvier 1882

3 000 Francs	84 65 Union génér.	3060
3 000 Amort.	84 80 Crédit de Fr.	...
3 000 Id. n.	85 30 Conciergelyon	525
3 000 Francs	114 75 Banque ott.	915
3 000 Italien	90 75 Banque autr.	1195
3 000 Esp. ext.	1. Banque hongr.	735
3 000 Turc	1. Autrichien	747
6 000 Egypte 71	1. Lombard	814
6 000 Egypte 76	1. Saragosse	570
6 000 Egypte 77	1. Nord d'Esp.	705
Crédit mobil.	750	2540
Crédit esp.	800	1870
Mobilier esp.	90 0	99 3/8

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

La Candidature Labordère

Il n'y a plus en France qu'un homme qui se montre encore hostile à la candidature sénatoriale du commandant Laborde; c'est M. Gambetta. M. Gambetta aime les officiers qui, à l'exemple de M. de Miribel, sont toujours disposés à favoriser un coup d'Etat; il n'aime pas ceux qui s'y opposent. Sans doute, il a des motifs pour cela.

Au contraire, les amis de M. Gambetta, ceux qui vivent dans l'intimité du maître et sont susceptibles de recevoir ses confidences, apportent tous — peut-être à cause de cela — leur adhésion chaleureuse à la candidature de l'honnête soldat qui préfère rendre son épée plutôt que d'obéir à des ordres criminels. C'est ainsi que M. Alfred Naquet vient d'adresser au *Petit Lyonnais* un article dans lequel il prend énergiquement parti pour le commandant Laborde :

Lorsque, dit-il, des événements comme ceux de 1877 se produisent, si la discipline est ébranlée, c'est aux ministres qui veulent faire sortir l'armée de son rôle qu'il faut en faire remonter la responsabilité tout entière; c'est eux qu'il faut condamner et détenir — et cela au nom de la discipline elle-même, car l'acte, indiscipline en apparence de M. Laborde, a bien moins entamé la force militaire de la France que ne l'aurait fait le succès des misérables qui rêvaient de « faire marcher la nation. »

Parmi les misérables qui rêvaient de faire marcher la nation se trouvaient alors M. de Miribel, M. Weiss, aujourd'hui serviteurs de M. Gambetta, comme ils le seront de tout ministre disposé à faire marcher la nation.

L'article dont nous venons de donner un extrait, écrit par un opportuniste et inséré par un journal connu pour ses attaches avec le président du conseil, a donc une portée immense.

C'est la condamnation absolue des agissements de M. Gambetta par ceux-là mêmes dont l'approbation semblait la moins douteuse; c'est la nécessité de la candidature Laborde proclamée contre M. Gambetta et ses créatures par des hommes que leurs opinions, aussi bien que leur tempérament, semblaient condamner à toutes les éventualités, plutôt que de se rallier jamais à un mouvement de protestation.

Pour que de pareils hommes protestent, il faut qu'une manifestation leur paraisse bien nécessaire.

La candidature Laborde sera soutenue désormais, non seulement par les radicaux, mais par tous les républicains honnêtes, soit par tous ceux qui condamnent les coups de force, d'où qu'ils viennent.

(Radical)

Comme on le voit, le *Petit Lyonnais* soutient en même temps la candidature du major Laborde et celle de M. Aynard.

Réunion des Délégués sénatoriaux DE LA SEINE

Nous avons publié hier un résumé de la réunion des délégués sénatoriaux de la Seine. Aujourd'hui, nous croyons être agréable à nos lecteurs en coupant à leur intention un extrait du compte rendu que donne un de nos confrères parisiens :

Une vive émotion se manifeste dans l'assemblée : le major Laborde est à la tribune.

Petit, svelte et bien pris dans sa redingote noire, le futur sénateur est l'antithèse absolue de ce qu'on en convenu d'appeler le gros major. Le front est haut et largement développé; les cheveux abondants, l'œil bleu et fin; mais l'habitude est énergique et franche, la parole correcte, la voix un peu grêle mais claire. L'attitude simple sans humilité exprime la loyauté et la franchise.

— Je suis venu, dit-il, parce que j'ai voulu que vous me connaissiez tous, et j'estime qu'il n'y a pas de doute dans une élection quand il n'y a pas eu préalablement entente complète entre les mandataires et le mandant.

le colonel Charras, et pourtant tous ces efforts ont été stériles.

La question n'est cependant pas insoluble, car, dès 1917, l'Angleterre avait déjà victorieusement résolu de l'is en effet dans le règlement militaire anglais.

Cette question, nous devons la résoudre promptement, car il est inévitable que la législation se renferme dans une certaine responsabilité, et qu'il faille ainsi les lui rendre dans la limite de sa compétence.

Nous n'avons énuméré que les projets qui seront immédiatement déposés au début de la session. Mais le gouvernement en prépare d'autres, notamment pour l'armée, la marine et les travaux publics qui seront déposés plus tard.

On sait que le gouvernement met à profit les vacances actuelles pour achever la préparation des projets de loi qu'il soumettra aux Chambres durant la session prochaine.

Voici quelques détails sur le nombre et le caractère de ces projets de loi.

D'abord, il y aura le projet de révision de la Constitution, sur lequel nous avons déjà donné de nombreux renseignements, et qui sera présenté par M. Gambetta, en sa qualité de président du conseil, avec le contre-seing du ministre de la justice.

De son côté, le ministre de la justice présentera, pour son département ministériel, le projet de loi sur la réforme de la magistrature, annoncé depuis si longtemps.

Le ministre des finances déposera le budget de 1923 et le projet de loi déjà signalé par nous — dont le but est de réorganiser la caisse des retraites pour la vieillesse, de manière à ce qu'elle puisse servir des pensions aux ouvriers infirmes et âgés moyennant une subvention que l'Etat lui ferait dans ce but.

Le ministre de la guerre déposera un projet de loi modifiant la loi de 1872 sur le recrutement de l'armée, de manière à instituer le service de trois ans, et, au même temps, à résoudre la question des exemptions de service qui ont toujours été en suspens.

Le ministre de la marine proposera également un projet de loi modifiant la loi de 1875, qui a organisé le service militaire en Algérie, de manière à mettre cette loi en harmonie avec les nécessités nouvelles qu'ont révélées les récentes expéditions de Tunisie et du Sud-Ouest oranais.

Le ministre de la marine, pour sa part, proposera un projet parallèle, tendant à régier l'application du service réduit dans l'armée de mer que pour instituer sur de nouvelles bases l'armée coloniale.

Le ministre de la marine déposera également un projet pour reconstituer les cadres de la marine, et régler notamment la question du commissariat.

Le ministre du commerce déposera le traité franco-portugais, qui est signé, et, au fur et à mesure de leur conclusion, les traités avec la Suisse, l'Espagne, la Suède et enfin l'Angleterre.

Le ministre de l'agriculture aura à présenter un projet de loi organisant le crédit agricole, et un autre projet relatif à la destruction du phylloxera.

Ces deux projets sont un legs des cabinets précédents, qui en avaient confié l'élaboration à de grandes commissions extra-parlementaires.

Le ministre des travaux publics présentera le projet de loi dont nous avons annoncé la préparation, et qui a pour objet de réglementer les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés, de manière à mettre ces derniers à l'abri d'une révocation illégitime.

D'autre part, le ministre des travaux publics déposera une série de projets pour continuer l'exécution du système de grands travaux de chemins de fer, ports, canaux et voies navigables, inauguré par M. de Freycinet.

jet de loi relatif à l'établissement du grand canal du Nord.

Le ministre de l'Instruction publique déposera les projets de loi préparés par le comité de pédagogie pour limiter la portée de la loi sur la justice contre les républicains.

Le ministre de l'Instruction publique déposera le projet de loi, déjà annoncé, sur l'attribution des diamants et joyaux de la couronne et la création d'une école des mines à Nancy.

Il présentera également un projet de loi tendant à la création d'écoles et de musées d'art industriel.

Recevez le ministre de l'Instruction publique que. Les projets que ce ministre a préparés pour prendre les décisions préparées par des commissions budgétaires. Il y aura notamment un projet de loi tendant à la suppression de la loi sur l'attribution des diamants et joyaux de la couronne.

1. Pour l'établissement d'un traitement des instituteurs.

2. Pour la participation de l'Etat dans la création des lycées de jeunes filles.

Nous n'avons énuméré que les projets qui seront immédiatement déposés au début de la session. Mais le gouvernement en prépare d'autres, notamment pour l'armée, la marine et les travaux publics qui seront déposés plus tard.

On sait que le gouvernement met à profit les vacances actuelles pour achever la préparation des projets de loi qu'il soumettra aux Chambres durant la session prochaine.

Voici quelques détails sur le nombre et le caractère de ces projets de loi.

D'abord, il y aura le projet de révision de la Constitution, sur lequel nous avons déjà donné de nombreux renseignements, et qui sera présenté par M. Gambetta, en sa qualité de président du conseil, avec le contre-seing du ministre de la justice.

De son côté, le ministre de la justice présentera, pour son département ministériel, le projet de loi sur la réforme de la magistrature, annoncé depuis si longtemps.

Le ministre des finances déposera le budget de 1923 et le projet de loi déjà signalé par nous — dont le but est de réorganiser la caisse des retraites pour la vieillesse, de manière à ce qu'elle puisse servir des pensions aux ouvriers infirmes et âgés moyennant une subvention que l'Etat lui ferait dans ce but.

Le ministre de la guerre déposera un projet de loi modifiant la loi de 1872 sur le recrutement de l'armée, de manière à instituer le service de trois ans, et, au même temps, à résoudre la question des exemptions de service qui ont toujours été en suspens.

Le ministre de la marine proposera également un projet de loi modifiant la loi de 1875, qui a organisé le service militaire en Algérie, de manière à mettre cette loi en harmonie avec les nécessités nouvelles qu'ont révélées les récentes expéditions de Tunisie et du Sud-Ouest oranais.

Le ministre de la marine, pour sa part, proposera un projet parallèle, tendant à régier l'application du service réduit dans l'armée de mer que pour instituer sur de nouvelles bases l'armée coloniale.

Le ministre de la marine déposera également un projet pour reconstituer les cadres de la marine, et régler notamment la question du commissariat.

Le ministre du commerce déposera le traité franco-portugais, qui est signé, et, au fur et à mesure de leur conclusion, les traités avec la Suisse, l'Espagne, la Suède et enfin l'Angleterre.

par un Congrès. A ces deux reprises, les membres de l'Assemblée ont été démentés l'Assemblée législative, le Comité de pédagogie et les autres commissions qui n'ont pu résister à la pression de la majorité.

Vous les agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

M. BOUTSIQUET et le « PROGRES »

Notre ami Thévenet, ancien membre de la commission exécutive des républicains radicaux indépendants du cinquième canton, nous communique la lettre suivante qu'il vient d'adresser au journal le « Progres ».

Mon cher Thévenet, je suis heureux de voir dans votre journal le « Progres » que vous avez publié la lettre que j'ai écrite à propos de la situation de notre canton.

Le comité qui est la devise de ce journal n'est pas un comité de parti, mais un comité de citoyens. Il est donc normal que ce comité ait pour objet de défendre les intérêts de tous les citoyens du canton.

Lorsqu'il est ainsi constitué, le comité n'a pas à se préoccuper de la couleur politique des candidats, mais de leur mérite personnel et de leur capacité de servir le bien public.

Dès cette époque, il fut présenté au Comité central et accepté avec empressement.

Vous le voyez, l'ancien Comité des radicaux indépendants, la chaire de son sein; il est bon que vos lecteurs le sachent.

Il appartient maintenant au Comité central, ce dont nous félicitons le Comité. C'est une belle acquisition, n'est-ce pas?

Vous le voyez, l'ancien Comité des radicaux indépendants, la chaire de son sein; il est bon que vos lecteurs le sachent.

Il appartient maintenant au Comité central, ce dont nous félicitons le Comité. C'est une belle acquisition, n'est-ce pas?

Vous le voyez, l'ancien Comité des radicaux indépendants, la chaire de son sein; il est bon que vos lecteurs le sachent.

Il appartient maintenant au Comité central, ce dont nous félicitons le Comité. C'est une belle acquisition, n'est-ce pas?

Vous le voyez, l'ancien Comité des radicaux indépendants, la chaire de son sein; il est bon que vos lecteurs le sachent.

Il appartient maintenant au Comité central, ce dont nous félicitons le Comité. C'est une belle acquisition, n'est-ce pas?

Vous le voyez, l'ancien Comité des radicaux indépendants, la chaire de son sein; il est bon que vos lecteurs le sachent.

Il appartient maintenant au Comité central, ce dont nous félicitons le Comité. C'est une belle acquisition, n'est-ce pas?

Délai pour la notification de décisions de la commission, trois jours, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours, 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, dix jours, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours, 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours, 12 mars.

Closure des listes, 31 mars.

SOUSCRIPTION en faveur du citoyen Favier

Total de la vingt-troisième liste... 35 15

Total de la vingt-troisième liste... 35 15

INTELLIGENCE DU PORT-DU-TEMPLE

Continuation de la série!

Hier soir, vers dix heures, une épaisse fumée remplissait tout à coup la rue Port-du-Temple et ses abords.

Un incendie venait de se déclarer au n° 21 de cette rue dans l'épicerie de M. Leboucq.

Le feu avait pris naissance dans l'arrière-boutique et s'était rapidement communiqué à une boutique placée au-dessus et de 15 mètres de hauteur.

L'alarme fut aussitôt donnée et M. Leboucq dont les appartements particuliers sont rue de la Préfecture, était prévenu.

Les pompes de la place Grolier, du quai de l'Archevêché, de l'Hôtel-Deville et du Mont-de-Piété, amenées très rapidement sur les lieux du sinistre, n'avaient sous des torrents d'eau le foyer de l'incendie.

Deux courageux citoyens, les nommés Jeandet et Richen, enfonçaient à coups de hache la porte des appartements de M. Léveque, situés au 1^{er} étage, et sauvaient en son absence, ses deux petits enfants, menacés d'asphyxie par la fumée qui se dégageait de l'incendie.

A 11 heures, tout danger nouveau était écarté. On était maître du feu.

forte chanteuse, qui sauront se montrer, comme tout d'abord, à la hauteur de leurs rôles respectifs, nous aurons le plaisir d'entendre l'excellent basse Battelle, de l'Académie nationale, qui interprétera le rôle d'Obertal qui a chanté à l'Opéra et Madame Apple, contralto, engagée tout spécialement par M. Campocasso, en attendant les représentations de Mlle Rosine Bloch, retardées par une assez grave indisposition.

Mme Apple, qui n'a jamais chanté le rôle de Fédra, Dauphin, en français particulièrement, pour venir le chanter à Lyon, on dit que cette artiste donne une voix remarquable et appelée à un véritable succès. A demain dans la première représentation; tout Lyon sera là, nous en sommes certains. Ce sera une véritable première de gala.

THEATRE BELLECOUR

C'est ce soir, à 8 heures, que Verbeck donnera son spectacle de gala, où il fera entendre une foule de nouveautés et de merveilleuses créations. C'est la magie et la prestidivinité, science de magnétisme humain, au moyen de l'incomparable sujet Mlle de Marguerit, si étonnante et si belle à travers la succession des épreuves les plus variées et les plus étonnantes.

EDEN ZOOLOGIQUE BIDEI

Le succès du Grand Etablissement zoologique Bidei va toujours croissant. Une foule continue ne cesse d'envahir ce vaste amphithéâtre pour venir admirer les exercices du célèbre dompteur, qui, du reste, varie chaque soir son terrifiant travail avec tous ces gigantesques animaux dressés, pris à l'état sauvage et réputés indomptables.

EDEN-THEATRE A. DELILLE

Salle comble tous les soirs chez M. Delille, le célèbre physicien qui offre à l'occasion des fêtes du nouvel an, un superbe spectacle des plus attrayants.

THEATRE DELORBIEUX

Angle des rues Moncey et Ste-Elisabeth. Dimanche 8 janvier, grande représentation de thaurmagie moderne, par le docteur Benezet et Mlle Marie et Blanche, les célèbres prestidivinités. Les ardoises divinatoires, par Mlle Marie. Les jeux japonais par la charmante Cécile. Début de M. Claudius, surnommé l'homme serpent. A 8 heures matinée enfantine.

SPECTACLES DU 5 JANVIER 1882

Grand-Théâtre. 8 h. — Le Barbier de Séville. 9 h. — Les Femmes de bien.

Théâtre des Célestins. 8 heures. — L'Etincelle. Le Monde où l'on s'ennuie.

Folies-Bergère. Tous les jours, séance de patinage. Scala-Bouffes. Tous les soirs, représentation variée. Ménagerie Bidei (Cours du Midi) Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPERATURE. — Lyon, le 4 janvier 10 heures 30 du matin.

La grande dépression dont le centre était hier sur la mer du Nord, a amené l'avant-dernière nuit, d'assez fortes pluies sur le littoral de la Manche.

A Lyon, le ciel ne s'est couvert que dans la soirée et la pluie a commencé vers une heure du matin; elle continue faible; il en est déjà tombé 42 mm.

GRAND MEETING POPULAIRE

Nous apprenons que les radicaux socialistes des deuxième et troisième circonscriptions, organisent pour vendredi un grand meeting populaire afin de discuter l'attitude des députés sénateurs qui n'ont pas craint d'accorder leurs suffrages à des candidats favorables au maintien du Sénat.

Nous indiquerons demain le lieu et l'heure de cette grande réunion, à laquelle assistera le citoyen Bonnet-Duverdier.

CHRONIQUE LOCALE

La commission préfectorale chargée d'assurer l'exécution des règlements concernant la construction et l'aménagement des théâtres, relativement à la sécurité des spectateurs, s'est rendue au Théâtre-Bellecour.

Après un long et minutieux examen, il a été décidé qu'un membre de cette commission ferait un rapport sur les modifications à apporter à ce théâtre afin de parer complètement à tout danger d'incendie ou autres.

On nous raconte, à ce sujet, que M. Guimet aurait offert de construire un tunnel partant de la salle et dont l'issue serait rue Bellecour. M. Guimet ne se laisse pas décourager par les objections. On a beau lui démontrer que la salle et la scène étant construites entièrement en bois, son tunnel serait un simple four (sans calembour), M. Guimet veut faire un tunnel, au besoin, il le fera entourer de deux mètres de maçonnerie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante question.

La famille Rastoux, ainsi que le syndicat des Dames réunies, présents aux funérailles de la citoyenne Rastoux, née Corbet, qui ont eu lieu hier, à courant, demandent au successeur de M. Lagrange, pourquoi il n'y avait point d'ordonnateur des pompes funèbres aux dites funérailles.

C'est un porteur qui en a fait fonction. Est-ce que les enterrements civils ne méritent déjà plus d'être accompagnés par un employé de la ville, commissionné et en uniforme.

La police de sûreté, à la suite d'actives recherches vient de mettre la main sur 5 ou 6 individus, sujets italiens, compromis dans une rixe qui a éclaté le mois passé dans la rue Burgueslin, et dans laquelle un ouvrier français a été grièvement blessé.

Ils seront poursuivis sous l'inculpation de coups et blessures. Ajoutons qu'ils ont été trouvés nantis de couteaux à virole, ce qui n'est pas une preuve; mais ce qui est cependant une présomption.

Les causes du sinistre de la rue de l'Arbre-Sec, sont attribuées à un poêle trop chauffé, qui aurait communiqué le feu à des linges et chiffons qui se trouvaient à terre.

Les pertes, ainsi que nous l'avons dit hier, sont importantes. Elles s'élèvent au chiffre de 10,000 fr. environ et sont couvertes par une assurance.

Dans la soirée d'avant-hier, le feu s'est déclaré dans l'usine de distillation de goudron de MM. Chauvat et Ginon, située à Saint-Fons.

L'incendie a pris naissance dans un hangar abritant une chaudière pleine de goudron en ébullition. Malgré la promptitude des secours, et malgré le zèle déployé par les ouvriers de cette usine et des fabricques voisines, le hangar et les appareils de distillation qu'il renfermait ont été complètement détruits.

Les pertes, évaluées à 5,000 francs, sont couvertes par deux assurances. Avant-hier soir, vers 6 heures 1/2, les gardiens de la paix ont mis en état

LES LOIS EN ELABORATION

CHRONIQUE ELECTORALE

EN CABINET PARTICULIER

LES LISTES ELECTORALES

THEATRES

GRAND-THEATRE

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPERATURE

Feuilleton du REVUE LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— Miséricorde! s'écria-t-elle en tremblant. Qu'est-ce que c'est que ça?

— C'est du sang...

— Mais alors, il est arrivé un malheur, bien sûr.

— Un malheur! répéta la voisine, un crime plutôt. Il faut aller chez le commissaire. Il demeure à deux pas. Ce sera bientôt fait. J'y cours...

Et elle se précipita dans les escaliers.

En passant devant la loge du concierge, elle cria :

— Madame Carnot a été assassinée cette nuit. Le sang coule sous la porte. Je vais chercher le commissaire.

— La sinistre nouvelle se répandit dans la maison avec la rapidité de l'éclair.

Quand, au bout de dix minutes, arriva le magistrat escorté de deux agents et d'un serrurier, l'escalier était encombré de curieux discourant à perte de vue sur le crime commis, ou plutôt sur la probabilité de ce crime.

Au premier rang se trouvait Paul Joubert attiré.

La porte fut ouverte par le serrurier. On saut quel spectacle frappa les regards.

Le commissaire fit évacuer le carré, ne garda près de lui que Paul Joubert, sa mère et la voisine, de qui l'on pouvait obtenir peut-être des renseignements utiles; puis, avant de commencer son procès-verbal, dépêcha un agent à la Préfecture.

Cet agent se présenta vers neuf heures et demie au cabinet du chef de la sûreté et s'acquitta de sa mission.

Le chef de la sûreté donna l'ordre d'aller prévenir sans retard le procureur impérial, le commissaire aux délégations judiciaires, et un des médecins de service.

— Quels agents avons-nous sous la main? demanda-t-il ensuite.

— Les inspecteurs Théfer et Daniel Gaillot attendent des ordres.

— Envoyez-moi Daniel Gaillot. — La présence de Théfer est utile ailleurs, ce matin.

Deux voitures avaient été requises. Une demi-heure plus tard elles amenaient à la rue de Reuilly les magistrats et leurs sous-ordres.

ments utiles; puis, avant de commencer son procès-verbal, dépêcha un agent à la Préfecture.

Cet agent se présenta vers neuf heures et demie au cabinet du chef de la sûreté et s'acquitta de sa mission.

Le chef de la sûreté donna l'ordre d'aller prévenir sans retard le procureur impérial, le commissaire aux délégations judiciaires, et un des médecins de service.

— Quels agents avons-nous sous la main? demanda-t-il ensuite.

— Les inspecteurs Théfer et Daniel Gaillot attendent des ordres.

— Envoyez-moi Daniel Gaillot. — La présence de Théfer est utile ailleurs, ce matin.

Deux voitures avaient été requises. Une demi-heure plus tard elles amenaient à la rue de Reuilly les magistrats et leurs sous-ordres.

Nous savons déjà qu'un cordon de sergents de ville maintenait à distance la foule attirée par la nouvelle de l'assassinat, et nous savons aussi que la rumeur publique désignait Pierre Carnot comme l'assassin.

Le portier conduisit aussitôt les nouveaux venus au logement du troisième étage.

— Monsieur le procureur impérial — dit le commissaire du quartier de Reuilly — je n'ai point voulu toucher au corps de cette malheureuse femme avant votre arrivée. — J'ai constaté seulement qu'elle a été frappée en pleine poitrine; — selon moi, la mort a dû être presque instantanée.

En ce moment Daniel Gaillot frachisait derrière ses chefs le saut de la chambre sinistre.

Il aperçut le pâle visage de la victime. Une sorte de raquement s'échappa de sa gorge; puis, écartant tout le monde, il bondit vers le cadavre en criant d'une voix effrayante :

— Claire! Claire! C'est Claire!!!

Les spectateurs de cette scène regardaient Daniel avec un étonnement mêlé d'épouvante.

Le cri lugubre de cet homme avait oppressé toutes les poitrines.

Le policier, livide, secoué par un tremblement nerveux, sans paroles maintenant et sans larmes, contemplait la morte avec des yeux hagards.

Il paraissait fou, ou bien près de le devenir.

Le procureur impérial, s'approchant de lui, demanda :

— Vous connaissez cette jeune femme?

— La voix qui lui parlait ne tira point Daniel de la stupeur béhémote qui s'emparaient de lui; sans doute il ne l'entendait pas. Le magistrat lui mit alors la main sur l'épaule et renouvela sa question.

A ce contact le policier tressaillit, releva la tête, et l'on put voir deux grosses larmes glisser de ses joues sur ses lèvres.

Jamais déchirement intérieur ne se manifesta sous une forme plus saisissante.

Ces deux larmes donnaient le frisson. Le procureur impérial, très ému lui-même, répéta pour la troisième fois :

— Vous connaissez cette jeune femme?

Daniel ne put répondre; mais il fit de la tête un signe affirmatif.

— Par conséquent, continua le magistrat, vous pourriez nous fournir des renseignements sur elle?

Nouveau signe affirmatif.

— Dominez votre agitation, reprérez vos forces, et dites-nous ce que vous savez.

Un sanglot souleva la poitrine du policier qui cacha sa tête dans ses mains.

Pendant une ou deux secondes un silence profond régna; puis, tout à coup, le malheureux découvrit son visage devenu en un instant presque méconnaissable, et répondit :

— C'est ma fille!...

L'effet produit par ces trois mots fut indescriptible.

Chacun comprit qu'un des plus sombres mystères de la vie parisienne allait se dévoiler.

— Votre fille? — reprit le procureur impérial, stupéfait de ce qu'il entendait et presque incrédule.

— Ma fille... séduite... enlevée par un misérable... ma fille... ma pauvre Claire!

Le chef de la sûreté entrevit aussitôt sous le crime un drame d'amour.

— Alors, — dit-il vivement, — vous nous guideriez dans nos recherches... — Vous nous désignerez l'assassin... — Ce doit être le misérable dont vous parlez...

— Eh! le sais-je, moi? répondit Daniel. — Un homme l'a prise, il y a quatre ans... — Cet homme l'a-t-il quittée? — Qu'a-t-elle fait depuis?... — J'avais maudit ma fille, et je ne voulais pas même la savoir vivante ou morte... J'ignore donc si sa première faute n'a pas amené d'autres fautes... — Oh! si c'était l'infâme qui m'a volé mon enfant pour la jeter dans la honte... si c'était lui, l'assassin... si c'était lui!

Et un feu sombre s'alluma dans les prunelles du policier.

— Le nom du suborneur? demanda le procureur impérial.

— Pierre Carnot...

Jusqu'à ce moment Paul Joubert avait écouté silencieusement.

— Pierre Carnot!... s'écria-t-il. Mais c'est l'homme qui vivait avec cette pauvre femme... On les croyait mariés! Un mauvais drôle, je vous assure... Il laissait la mère et l'enfant mourir de faim... C'est lui qui a fait le coup, j'en répondrais sur ma tête...

Daniel sanglotait.

— Jusqu'à ce jour, balbutia-t-il, j'avais caché ma honte... La honte de ma

file... Elle est morte aujourd'hui, il faut la venger... Si Pierre Carnot est l'assassin, il faut qu'il paye de son sang le sang de ma fille...

— Asseyez-vous, Gaillot... lui dit avec bonté le procureur impérial. Nous prenons part à votre douleur, nous vous plaignons, nous ferons tout pour venger la victime qui vous touche de si près; mais venez-nous en aide, et guidez la justice.

Le policier raconta brièvement ce que nos lecteurs savent déjà.

Quand il eut achevé, le procureur impérial questionna Paul Joubert.

— Le jeune homme dit comment il avait connu Pierre Carnot et Claire, lorsqu'ils étaient venus se loger rue de Reuilly, et comment la folle jalousie de Pierre avait brisé leurs relations amicales.

Il dit la conduite scandaleuse et les brutalités incessantes du misérable amant, malgré la douceur angélique et la résignation touchante de la pauvre jeune femme. — Il termina par le récit de ce qui s'était passé la nuit précédente, et il exprima la conviction que Pierre avait tué sa maîtresse dans un accès de fureur jalouse, et s'était enfui en

d'arrestation le nommé Jacques Allard, âgé de 45 ans, marié, lequel était poursuivi par la clameur publique. Cet individu, armé d'un revolver, aurait menacé de faire usage de son arme sur des ouvriers appartenant à la même corporation qui le suivaient en chantant le refrain bien connu : « Le voilà Nicolas ! » Allard sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

Le nommé Charles Monard, âgé de 30 ans, corroyeur, demeurant rue Gro-lée, ayant eu sa casquette enlevée par un coup de vent, a voulu la rattraper, et dans ce but, s'est lancé à sa poursuite. Dans sa trop grande précipitation, il a fait un faux pas et il est tombé d'une façon si malheureuse qu'il s'est cassé la jambe droite. On a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Dans la journée d'avant hier, les promoteurs qui se trouvaient au parc de la Tête-d'Or, devant le restaurant du Chalet, ont été témoins d'un triste accident.

Un cheval attelé à une voiture de maître, appartenant à M. J. S., s'est emporté subitement sans que son conducteur put le maîtriser, et après avoir parcouru 300 mètres environ au triple galop, il est allé s'abattre contre un arbre à quelques mètres seulement de la route du chemin de fer de Genève. Le choc a été d'une violence telle, que la voiture a été complètement brisée. Le cocher, projeté à une assez grande distance, a été relevé dans un état déplorable.

Transporté évanoui au Chalet, ce malheureux, qui dans sa chute a eu deux côtes enfoncées et de graves contusions aux bras et aux jambes, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, après avoir subi un premier pansement. La gravité des blessures fait craindre pour ses jours.

La cheminée de la maison portant le n° 7 de la Grande-Rue de la Guillotière, s'étant subitement écroulée, au moment où le nommé Lafont, ouvrier maçon, était occupé à la réparer, a entraîné ce dernier dans sa chute. Relevé par les soins de quelques passants, témoins de l'accident, Lafont, après avoir été l'objet de soins empressés, a été conduit en voiture à son domicile.

Ce malheureux a une jambe cassée.

Une série d'actes de probité : Un des facteurs du télégraphe, M. Regnaud, a trouvé un portefeuille contenant une somme de 3.250 francs en billets de banque, qu'il a, en la satisfaction de remettre entre les mains de son propriétaire, modeste employé d'une maison de commerce de notre ville.

On jugera facilement de l'émotion éprouvée par celui-ci en rentrant en possession d'une somme aussi importante.

Le nommé Edouard Fauve, frappeur aux ateliers d'Oullins, a trouvé sur la route de Brignais une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police de son quartier.

Enfin, le nommé François Musy, journalier, a également trouvé une montre en argent, sur l'avenue de Saxe et en a fait la remise au bureau de police de ce quartier, où elle pourra être réclamée par son propriétaire.

Nous recevons les communications suivantes :

M. Paul Blancin a l'honneur de vous faire part de la naissance de *Mécontent*, journal politique du sexe radical, genre hebdomadaire, qui sera présenté à l'officier de l'état civil, M. le Public, dimanche prochain, 8 du courant, ayant pour témoins les confères de la presse républicaine qui auront bien voulu contribuer à son trousseau en lui taillant d'avance une toute petite bavette.

Bonne chance à notre nouveau confrère.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Union Littéraire*, réacteur en chef : Auguste Moril.

Le Premier Janvier (Jules Tairi). — Dans le Venger (Auguste Baudet). — Pétrole et Volair (Auguste Moril). — Deux jeunes Coeurs (la vicomte de Beauville). — Suzanne (Adèle Samuël). — Le Départ de l'Hiron-delle (Samuel Noma). — Un Amour de petite Ville (Léon Ridor). — Regrets (Pierre Métyer Descombes). — L'Éclat de Rire (Emile Tardieu). — Petit Soldat (Albert Trench).

Nota. — Le premier concours de l'*Union Littéraire* est ouvert.

Le préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur, a-t-il été sur la liste des candidats déclarés admissibles à l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures à la suite des examens du mois de mai dernier. Avant qu'il soit, un concours supplémentaire sera ouvert le 16 janvier courant à Paris. Tours, Bar-le-Duc, Bordaux et Avignon.

Les demandes d'admission doivent être adressées, dans le plus bref délai, à M. le ministre du Commerce et des Colonies, et être accompagnées des pièces ci-après :

- 1° Acte de naissance du candidat ;
 - 2° Certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de la commune où il a son domicile ;
 - 3° Certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre au service actif ;
 - 4° Des attestations faisant connaître ses antécédents et les études auxquelles il s'est livré.
- Il sera donné avis aux candidats du lieu de la réunion de la commission devant laquelle ils devront se présenter pour l'examen.
- Nul ne peut être nommé vérificateur adjoint s'il n'a été déclaré admissible à la suite d'un examen public et s'il est âgé de moins de 25 ans ou au plus de 30 ans.

Le programme des connaissances exigées est déposé à la préfecture (3^e division, 2^e bureau) et à la sous-préfecture de Villefranche où il en sera donné communication aux intéressés.

VOLONTAIRES DU RHONE (Société d'Études militaires). — Jeudi 5 courant, assemblée générale extraordinaire à 8 heures 1/2, au siège.

La plus grande exactitude est recommandée.

Il a été trouvé sur le boulevard de la Croix-Rouge une pèlerine avec capuchon, boutons en cuivre avec grenade.

Réclamer cet objet chez M. Dandumont, rue Richan, 22.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon. — Analyses d'urine.

Grande réduction de prix. — Médicaments très-forts à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 85, avenue de Saxe. (Voir aux annonces à la 4^e page.)

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Le 28 novembre dernier, vers 11 heures du soir, le nommé Hubert Barbier, âgé de 21 ans, ouvrier teinturier, était brusquement assailli à l'angle des rues Curvier et Duguesclin par six individus, qui après l'avoir terrassé brutalement et frappé au visage avec un coup de poing américain, le dépouillèrent de sa chaîne et de sa montre.

Après des recherches patientes et laborieuses, la police de sûreté parvint enfin à mettre la main sur deux de ces audacieux malfaiteurs, les nommés Alexandre Guillemet et Laroche.

Les comparaisaient hier devant le tribunal, et s'entendaient condamner, le premier à deux ans, le second à dix mois de prison.

Puisse ces condamnations mettre fin aux exploits des *Etrangleurs* de Lyon.

Le mois dernier les époux Goyon étaient arrêtés dans leur domicile à Voire, sur la plainte de M. G..., fabricant de produits chimiques, et sous l'inculpation d'extorsion de signature à l'aide de menaces.

Dans la soirée du 15 novembre, la femme Goyon abordait G..., sous le prétexte de lui demander de l'ouvrage, et toujours causant faisait quelques pas avec lui dans la direction du pont d'Écully.

Tout à coup, Goyon jouant le rôle d'un mari outragé, surgissait devant le malheureux G... et à l'aide de menaces de mort, il faisait souscrire à ce dernier, et séance

tenante, deux reconnaissances de 500 francs chacune.

G... n'y fut trouvé avec raison que c'était un cher, pour une simple promenade, a déposé une plainte contre les époux Goyon.

Ces deux personnages jouissent de la plus triste réputation. La cour d'assises de la Loire les a frappés en 1872 d'une condamnation à deux ans de prison, pour vols qualifiés.

Cependant, la femme G. est acquittée faute de preuves ; mais le mari, contre lequel les preuves abondent, est condamné à un an et un jour de prison.

Autre Ohébi !

Miraillet, journaliste, comparait à la même audience sous l'inculpation de vol de récoltes au préjudice de plusieurs habitants de la commune de Châtillon.

Il y avait les faits qui lui sont reprochés, et le tribunal tenant compte de ses aveux et de son repentir, se montre indulgent ; Miraillet récolte seulement huit jours de prison.

BOURSE DE LYON

Du 4 janvier 1883

3 0/0 Franc.	.. Suez
3 0/0 Amort.	.. Foncière lyo.	500	..
3 0/0 1871 am.	.. VII. Paris 69
3 0/0 Franc.	.. VII. Paris 75	500	..
3 0/0 Italien.	.. Éthiopié et L.	548	75
Dettes Turques.	.. C. de Rous.
Dettes Egypt.	3 1/2 Bomb. S. R.	360	..
Mobilier Fran.	.. Gaz de Lyon	1200	..
Mobilier Esp.	.. L. H. et L.
Crédit lyonn.	892 50 F. Terrenoire
Union génér.	.. L'Hormé	700	..
B Lyon-Loire	1000 .. Le Creuzot	1525	..
Banque otto.	918 75 Acier. Mar. 640
Pays autrich.	1180 .. Mines Loire.	230	..
P. L. M.	.. Montrambert	800	..
Chemins aut.	705 .. St Etienne.	245	..
Lombard.	212 50 Rive-de-Gier	70	..
Saragosse.	567 50 Roche-Firm.
Nord d'Esp.	.. Cie Abattoirs

DÉPARTEMENTS

RHONE

ENTERREMENT CIVIL

Villefranche. — Le citoyen Maton s'est fait enterrer civilement. Un cortège nombreux assistait aux funérailles.

Sur sa tombe, le citoyen Bukmann a prononcé le discours suivant :

« Au nom des libres penseurs de Villefranche, nous honorons les restes de l'illustre citoyen Maton, qui était un travailleur. Chaque fois que l'occasion se présentera, nous témoignons notre profonde antipathie pour le fanatisme, sous quelque forme qu'il se présente ; nous combattons la superstition qui est un fruit de l'ignorance ; nous combattons cette horde noire qui vit grossièrement aux dépens du peuple, qui le tolère encore. Les privations des prolétaires servent à alimenter les budgets monstrueux des curés. »

« Citoyens, « Que chacun de nous, au cri de : Vive la République sociale, rende un dernier hommage au citoyen qui vient de nous quitter. »

Une cueillette faite pour les victimes de la grève, a produit la somme de 6 fr. 20.

SUITES DE LA GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Une petite infamie à enregistrer : La grève terminée, malheureusement pour nous, étant occupé chez un teinturier dégraisseur de notre localité, je cherchais à gagner le pain de ma famille par le travail.

Devant les menaces, de la clientèle de mon patron, il a été forcé de me renvoyer. Allons, Messieurs — vous qui parlez de la liberté du travail — vous n'avez fait perdre mon travail, et, puisque vous ne voulez pas que je mette les mains dans l'eau, je vais les mettre à la plume.

Il fallait me laisser tranquille. Mais puisque vous voulez que je sois sans occupations à Villefranche, je vais m'occuper à vous poser plusieurs questions.

« Pourquoi aujourd'hui ? A quant les Prud'hommes ? »

A demain la suite.

G. A. BUCHMANN.

LOIRE

Saint-Etienne. — Cette nuit, à 2 heures du matin une tentative de vol avec effraction a été commise avec une audace vraiment inouïe à l'hospice de la Charité. Les malfaiteurs ont d'abord escaladé dans la

rue Valbonnais, près la rue Bodinier et le mur haut d'environ 2 mètres, après qu'ils ont ouvert le portail pour l'écarter ; puis ont traversé le jardin par un trou ouvert une porte en fer grillé et ont passé ensuite dans la cour des archives où ils ont encore ouvert la porte qui donne accès dans le bâtiment de la recette (toutes ces portes ont été ouvertes à l'aide d'effraction) et enfin arrivés devant la porte de la recette qui était devant le point de mire. Ils s'étaient mis en devoir de la fracturer à l'aide de leviers, mais celle-ci, fortement établie, résista au plomb et au feu qu'ils firent, revêtu d'un gilet qui couvrait la recette et dont l'arrivée fit prendre la fuite aux voleurs qui, dans leur précipitation, oublièrent une pioche avec laquelle ils avaient tenté de soulever la porte.

ISÈRE

EMPRUNT MUNICIPAL

Grenoble. — Le Crédit Foncier de France vient d'affecter le paiement au Trésor public pour le compte de la ville de Grenoble de la somme de un million, formant le second versement de l'emprunt de 11 millions autorisé par la loi du 25 juillet 1871.

Aux termes du traité intervenu avec cet établissement de crédit, la ville aura à recevoir en 1883, une somme de 2,400,000 fr. en deux échéances de 1,200,000 fr. chacune, fixées, l'une au 30 juin et la seconde au 31 décembre.

Rien n'a été changé, d'ailleurs, au remboursement des anciens emprunts, dont le service d'amortissement et d'intérêts continués à se faire comme précédemment suivant les stipulations convenues avec les prêteurs.

SUICIDE

Un sieur Laurent Nuss, âgé de cinquante quatre ans, militaire retraité, domicilié rue du Four, 4, s'est suicidé hier en s'asphyxiant à l'aide de charbon de bois.

Les voisins, qui ne l'avaient pas vu de toute la journée ayant conçu quelques soupçons, prièrent la police qui fit ouvrir la porte du logement de ce malheureux.

Nuss était couché sur son lit, son torse nu, et contenait encore une certaine quantité de vin se trouvant à côté de lui, c'est sous l'influence de la boisson que cet homme a mis fin à ses jours, car il s'ennuyait souvent.

DROME

Romans. — Les électeurs romans de tous les quartiers sont invités à se réunir en masse à la réunion publique qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 8 h. du soir, salle Payen, au 2, pour choisir définitivement les huit candidats au conseil municipal ainsi que les délégués devant faire partie du comité.

Bourg-de-Péage. — Théâtre de la Gaîté, rue du Temple, ce soir jeudi, à 8 h. 1/2, le *Pacte de femme ou la prise de la Bastille le 14 juillet*, drame historique en 6 actes.

DERNIERE HEURE

LES OBSEQUES DE M. HÉROLD

Paris, 4 janvier.

Les obsèques de M. Hérold, préfet de la Seine, ont eu lieu aujourd'hui, à une heure, au milieu d'une affluence considérable.

La famille de M. Hérold avait pris des dispositions définitives pour les funérailles, en respectant et interprétant le mieux possible les dernières volontés du défunt.

Ces dernières volontés sont exprimées dans un testament fait en 1868, testament confirmé par deux annotations signées l'une en 1872 l'autre en 1874.

Dès les premières lignes, M. Hérold exprimait le désir de n'avoir à ses obsèques « ni cérémonie religieuse, ni députation officielle, ni discours. » Il désignait pour son testamentaire, son meilleur ami, son beau-frère, M. Clamageran.

Des invitations purement individuelles ont donc été adressées aux membres des corps constitués au sein desquels vivait le regretté M. Hérold : le Sénat, le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris.

Les sénateurs, les conseillers généraux et conseillers municipaux, assistaient aux obsèques sans députation officielle et se trouvaient immédiatement après les membres de la famille et les

représentants de M. le président de la République. Un grand nombre de députés, des membres du conseil d'Etat, des magistrats, parmi lesquels il avait laissé et conservé tant d'amis, assistaient aux funérailles à titre privé.

Le cortège, parti du pavillon de Flore, a suivi le quai du Louvre, la rue de Turbigo, le boulevard Sébastopol, la rue Rivoli, le boulevard de la République, le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette. L'escorte d'honneur était fournie par le régiment des sapeurs pompiers de la ville de Paris.

Des régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie formaient le cortège.

On remarquait une grande foule sur tout le parcours.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés ; d'abord par M. Eugène Poitevin, un vieil et fidèle ami, qui a prononcé quelques paroles d'adieu, adressées non à l'homme politique, mais à l'homme intègre, laborieux et bon que la République vient de perdre.

Les autres orateurs sont : M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, au nom du gouvernement ; M. Peyral, sénateur, au nom de la représentation parisienne ; M. Thulié, ancien président et M. Engelhard, président actuel du Conseil municipal, au nom de leurs collègues.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

Paris 4 janvier.

La commission sénatoriale a conclu au rejet du projet voté par la Chambre tendant à astreindre les séminaristes au service militaire.

M. BORNET-DUVERDIER

Paris, 4 décembre.

M. Bonnet-Duverdier est parti à 8 h. 20 pour Lyon. Il s'arrêtera à Dijon.

Le médecin lui a recommandé de ne pas trop se fatiguer.

M. Bonnet-Duverdier est encore paralysé du bras gauche, qu'il porte en écharpe.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Mercredi 4 janvier, 11 h. soir.

3 0/0, 84 85	Rio, 805
5 0/0, 114 60	Union ach. 3000
Italian, 93 55
Turc, 44 55	Alpine, ..
Extérieure, 30 1 8	Chemins turcs, ..
Intérieure, 29 29 3/2	Lander-Bank, ..
Egyptienne, 358 75	Lombards, ..
Banque otto., 905	Chang-Lond., ..
Algérie, ..	Consolidés, ..
Russe, ..	Crédit lyonn., 890

Tribune publique

Lyon, le 2 janvier 1883.

Monsieur le rédacteur, J'ai l'honneur de vous prier d'insérer dans vos colonnes la lettre suivante que j'adresse au Comité central.

Je compte sur vous, qui luttez si vaillamment pour la République radicale et sociale.

Puissions nous, cette nouvelle année, faire un pas de plus dans ce but.

Tout à vous,

FILLERON,

ex-conseiller d'arrondissement.

Messieurs les membres du Comité central opportuniste,

J'ai lu dans le *Reveil lyonnais*, que vous demandiez à faire la conciliation, et que vous admettiez dans votre sein tous les groupes qui voudraient y rentrer jusqu'au 15 février.

Vous êtes vraiment bien bons de nous faire cette offre généreuse.

Pour mon compte je suis disposé à faire partie du Comité central, à la condition toutefois, que vous vouliez bien en cha ser tous les jésuites et les francs-maçons qui le composent, car vous devez comprendre qu'il me serait pénible d'obéir à des chefs occultes que je ne me serais pas donné.

Je sais bien que les jésuites exécutent les francs-maçons et que les francs-maçons ont l'air de détester les jésuites, mais cette comédie nouvelle ressemble à celle des pitres en foire et est destinée à amuser les badauds.

Si les jésuites et les francs-maçons se abîment mutuellement, c'est par jalousie de métier, heureux toutefois, lorsqu'ils ne sont pas d'accord secrètement entre eux.

Du reste, votre comité a trouvé sa position trop modeste autrefois, quand il s'agissait de me demander compte de mon mandat, aujourd'hui je trouve à mon tour

que les membres de votre comité sont de position trop élevée pour s'occuper de malheureux ouvriers comme nous.

Sur ce, je vous salue une bonne année et très-peu de prospérité.

FILLERON,

ex-conseiller d'arrondissement, rue Villeroi, 29.

Caisse de prévoyance des travailleurs de la manufacture des tabacs. — M. Al-lain-Targé, ministre des finances, vient de décider qu'à partir du 1^{er} janvier 1883, aucune retenue ne serait faite sur les salaires pour la caisse des retraites.

Cette mesure semble avoir été inspirée par l'article 2 du titre VIII du programme lu et approuvé en assemblée générale le 20 novembre dernier.

Il nous reste à examiner le nouveau règlement élaboré par le ministre et à en examiner les clauses.

Les versements antérieurs, qui sont la propriété de ceux qui ont opérés, courront toujours le danger d'être partagés, en cas de décès ? D'autant que l'État, ne fournissant pas un centime, n'avait pas le droit de s'instaurer l'héritier de tout ou partie des sommes versées par le défunt.

Nous espérons que le ministre des finances continuera de suivre cette voie de réformes libérales.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui jeudi 5 janvier, à 11 heures 3/4, auront lieu les funérailles du citoyen **Claude-Louis GIROUD**

Le convoi partira du domicile mortuaire, boulevard de la Croix-Rouge, 450, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rouge.

Tous les membres de la société la Pensée Libre du quatrième arrondissement de Lyon sont invités à y assister.

Nota. — Les dames et demoiselles sont priées d'y assister.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles

Produit d'une collecte faite par quelques amis ardècheois réunis, versée par le citoyen L. Julien, 5 fr. 10.

BULLETIN OUVRIER

Syndicat des mécaniciens (58 rue Grôlée). — Les contrôleurs, les syndics et les membres de la commission du règlement du travail, sont invités à assister à la réunion du 7 janvier, à huit heures du soir au siège social. — Urgence.

Les ouvriers de la maison Grenier-Chevallier sont priés d'envoyer des délégués à la réunion.

Le secrétaire de service, A. LEENGER.

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre de Lyon et de la banlieue. — Les ouvriers de ladite corporation sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 7 janvier 1883, à 8 heures du soir, rue Villeroi.

Les maîtres et ouvriers de la maison Rendu et Moise, traitant l'article peluches à doubles pièces, après avoir entendu le rapport de la délégation, ont décidé de ne point prendre de travail dans cette maison avant d'en avoir obtenu de meilleures conditions de salaires.

OTERNAND.

Fédération des Chambres syndicales de Lyon (rue Grôlée, 28, au 2^e). — Le Conseil fédéral réunit les syndics de toutes les corporations, qu'une réunion générale et privée de tous les adhérents aux chambres syndicales et sociétés de prévoyance, aura lieu le 15 janvier, à une heure du soir, salle de l'Élysée (Guillotière).

En conséquence, les administrateurs des syndicats adhérents ou non adhérents à la fédération, sont priés de prévenir leurs membres de cette réunion.

On trouvera des lettres les ven dredis 6 et 13 courant, de 8 à 10 heures du soir au siège du comité.

Salut et égalité.

L'un des secrétaires, L. MATRAY.

Demande d'emploi

Un jeune homme marié, connaissant la ville et les banlieues, sachant lire et écrire et pouvant fournir de bons renseignements, désire un emploi comme homme de peine. S'adresser rue de Créqui, 232, à M. Gilermon.

appelés nous ont dit qu'il était poitrineux, et que le mal était trop avancé pour qu'on put l'enrayer.

Les uns lui donnent six mois de vie, les autres prétendent qu'il s'en ira avec les dernières feuilles de l'automne.

— Voyons-le, dit le médecin russe. — Viens, répondit le prince en prenant le vieillard par la main.

CHAPITRE XLI

Qu'était ce que cet homme que le prince avait attendu avec tant d'impatience et qu'il appelait mon *petit père* ?

Cet homme se nommait Koukline ; il était d'origine asiatique et il était né esclave sur les terres du prince Maropouloff.

Le grand-père du prince actuel l'avait affranchi, c'est-à-dire qu'il l'avait dispensé non seulement de travailler à la terre, mais encore de payer l'*brochok*, cette redevance que tout paysan russe doit à son seigneur, s'il va travailler dans les villes.

Koukline était devenu le plus grand médecin de la Russie.

Fait prisonnier à la suite d'un corps d'armée dans lequel il était chirurgien, par les Circassiens, il avait passé une dizaine d'années au milieu de ces peuplades à demi sauvages.

Mais la science n'y avait rien perdu. Durant sa captivité, Koukline avait surpris une foule de secrets scientifiques possédés par les Circassiens. Aussi, quand il était revenu en Russie, les cures merveilleuses qu'il avait opérées l'avaient rendu célèbre en peu de temps.

Mais Koukline n'était pas seulement un savant, un grand médecin, c'était encore un homme de cœur.

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un Enfant perdu

(Suite)

— Le motif de votre querelle est donc si sérieux que vous vous croyez obligés de vous couper la gorge ? Les officiers passent, à tort selon moi, pour ne jamais arranger les affaires.

Nous sommes beaucoup plus conciliants sur le vrai point d'honneur que les bourgeois, qui considèrent volontiers le rôle de témoin

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 4 janvier 1882.
Ainsi que nous l'avions prévu hier, le marché se raffermait sensiblement. Le paiement des coupons de janvier apporte un nouvel aliment à la spéculation, et la hausse s'appuie sur des émissions nombreuses qui se préparent.

Rentes, 83 85 et 114 35. Pour la prochaine liquidation, le 5 0/0 fait 114 95. Lyon, n° 5, 835. Espagne, en hausse à 830. Union générale, 274 1/2; pour le 15 janvier, 3015 et 3010. Union nouvelle, 2675 et 2700. La Banque Lyon-Loire se traite en liquidation à 1050 et 1060; au 15 janvier, 1165 et 1160. Elle est l'objet des mêmes impressions qu'hier. On avait exagéré la hausse, on exagère la baisse: la public est trop nerveux.

L'endettement, 1180 et 1200 à la prochaine liquidation. On retient cette valeur à cause des critiques soulevées au Parlement au sujet de la dernière étape de hausse. Ottomane, 908 et 915 à la prochaine liquidation, 216 et 217. Foncière Lyonnaise, 562, nos renseignements nous font prévoir une amélioration prochaine sur les prix de ce titre.

Quelques offres de Banque Générale de Lyon anciennes, ont été aussitôt absorbées à 720. Les actions nouvelles se sont vendues 610. On annonce la prochaine vente par cette maison d'un lot de Laiteries du Rhône, affaire très recommandable et avantageuse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VÉRITABLE EAU DE BOTOT
Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS
POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S'HONORÉ
Dépôt: 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

CAUSERIE MÉDICALE

Une chose qui est généralement ignorée des personnes faisant usage de reconstituants, c'est que l'appauvrissement du sang qui résulte de la chlorose, des maladies en général, des veilles, des convalescences prolongées et de l'abus des plaisirs dangereux, est toujours accompagné de l'insertion des forces assimilatrices. Il est donc essentiel, pour recouvrer ces forces, de préparer les organes nécessaires au fonctionnement de la vie, à recevoir les aliments dont un corps débilité ne peut profiter qu'à la condition que ces aliments soient digérés. Comprenez combien peu est justifiée la mode qui fait faire des phosphates, des ferrugineux et des médicaments appelés improprement nutritifs, un emploi aussi immédiat qu'irréflecti, un habile praticien, M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, est venu faire justice des théories thérapeutiques bâties au grand jour, uniquement sur des hypothèses et des absurdités. Aussi, ne saurions-nous trop recommander le vin qui porte son nom comme le tonique le plus propre à rendre aux organes affaiblis l'énergie qui leur manque, à disposer l'estomac le plus faible et le plus délicat au travail de la digestion; à restituer enfin au sang appauvri la richesse qu'il a perdue. Le Vin Bertrand se trouve chez son inventeur, rue Confort, 42, à Lyon, ainsi que dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON
8 et 10, Rue de la Bourse, 8 et 10
Succursales
A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:

A vue, 2 0/0
A 6 mois, 4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE
DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
51-Étienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse. Service spécial pour la Caisse de Reports.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.
SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite:
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, flatulences, indigestions, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, eruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castlesuart, le duc de Stuart, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Bessis, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,744. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYCHER, instituteur à Bynacans (Haute-Vienne).
N° 63,476. — M. le comte Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et saurs nocturnes.
Cure n° 69,635. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pou-

voir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BARRÉ, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.
Cure n° 400,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J. G. DE MONTANEY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1830.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/2 kil., 1 fr. 25; 1/4 kil., 2 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Discrète antidiabétique de Revalescière en boîtes de 2, 7, 16 et 35 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS
RATHBONE SARD & Co
Agence et magasin de vente:
31 - rue Franklin - 31
LYON

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Moutiers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros le compte-rendu.

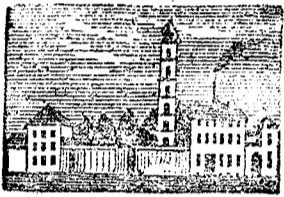
Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1864. — Quarante ans de succès. — INFALIBILE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

INJECTION ROUX GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmarie, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

IMPUISSANCE & STÉRILITÉ

De la Femme
traitées par le docteur Égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Écrire franco et joindre timbre 25 cent. pour recevoir conditions.

BOULANGERIE Danlieue, f. 20 sacs p. mois, pr 1,250 fr. Loyer 380 fr. Bail 8 ans.

CAFÉ avec terrasse, angle de rue place, recette 50 fr. p. 4,800 fr. Facilité. S'adresser à M. SIBENT, rue Confort, 6, au 4^e.

ON demande un garçonnet bien sachant conduire, à M. Debos, rue Jean-de-Tourmes, 7.

ON DEMANDE Un Bon Correcteur S'adresser à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2577.

F^s DIEN, Tailleur 7, Rue Montier, 7 Tailleur à Façon Réparations en tous genres

UN JEUNE HOMME demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

INJECTION BARRAJA vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

A CÉDER PATISSERIE
Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilité de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

AVIS L'ÉLIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguet, 8, rue Thomasin, Lyon.

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON
(PRÈS DU COURS MORAND)
GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX
Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.
Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.
Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.
Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.
Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de salsepareille composé du codex, 5 fr. lit., 2 75 le 1/2 l.
Sirop de mou-de-veau, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.
Sirop de Chicorée composé, 4 25 le litre et 2 25 le 1/2 litre.
Sirop de bourgeon de sapin, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.
Sirop de baume de Tolu, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.
Ces sirops se vendent aussi par topettes et demi-topettes.
EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS
Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités
Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIERES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50
Qualités estampillées

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

UN JEUNE HOMME Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

UN COMPTABLE Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON PELLERIN-BARDIN LYON — 41, Cours Morand — LYON
SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

A LOUER Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE
Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que
LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharm. Châtoussier et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix: 2 fr. 50 cent.

ON DEMANDE A LOUER Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Granette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

ON DEMANDE à louer appartement de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 49, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

SANS INJECTIONS NI MERCURE Dr PRILLON, guérit rapidement MALADIES SECRÈTES Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h. Rue Cuvier, 15, Lyon CORRESPONDANCES

LEÇONS d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1246.

PILULES DE FAMILLE purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiscorbutiques et décongestionnantes. Purgatif sans rivale, ne ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez la Régisse homéopathique du Dr Schissman, 90 c. la boîte de 100 grammes; Dépôt: 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^o FOURNIER
SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE 6, rue St-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON
SUCCURSALE GRENOBLE Passage Toissière
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence
Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Echoir — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne: Avenir roannais.
Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.
Vienna: Journal de Vienna.
Bourgois: Indicateur.
Allevard: Gazette d'Allevard.
Macon: Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus: Journal de Tournus.
Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain — Journal de l'Ain.
Trévoux: Journal.
Nantua: Abeille.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers.
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France.

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS
Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS